

ECOLE FONDAMENTALE DE METTET

Rue Croix de Bourgogne, 12
5640 Mettet

Tél. : 071/727883 - Fax : 071/72 93 76
efcf.mettet@scarlet.be



PROJET D'ETABLISSEMENT

2015 - 2018



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

TABLE DES MATIERES

Situation de l'établissement

- 1.1. D'un point de vue géographique
- 1.2. D'un point de vue architectural
- 1.3. D'un point de vue cadre
- 1.4. D'un point de vue démographique

Nos priorités en 10 axes

1. L'encadrement
2. La sécurité
3. La communication
4. Le respect
5. La réussite
6. L'ouverture sur le monde
7. L'épanouissement
8. La santé
9. L'intégration
10. La formation du personnel

1. SITUATION DE L'ETABLISSEMENT

1.1. d'un point de vue géographique

- Ecole rurale située en province de Namur, au centre de la commune de Mettet.

1.2. d'un point de vue architectural

- Ecole implantée sur un unique site regroupant les sections maternelle et primaire ;
- Bâtiments pavillonnaires facilitant les déplacements des élèves ;
- Classes réparties autour de trois cours de récréation
- Hall sportif spacieux ;
- Restaurant scolaire.

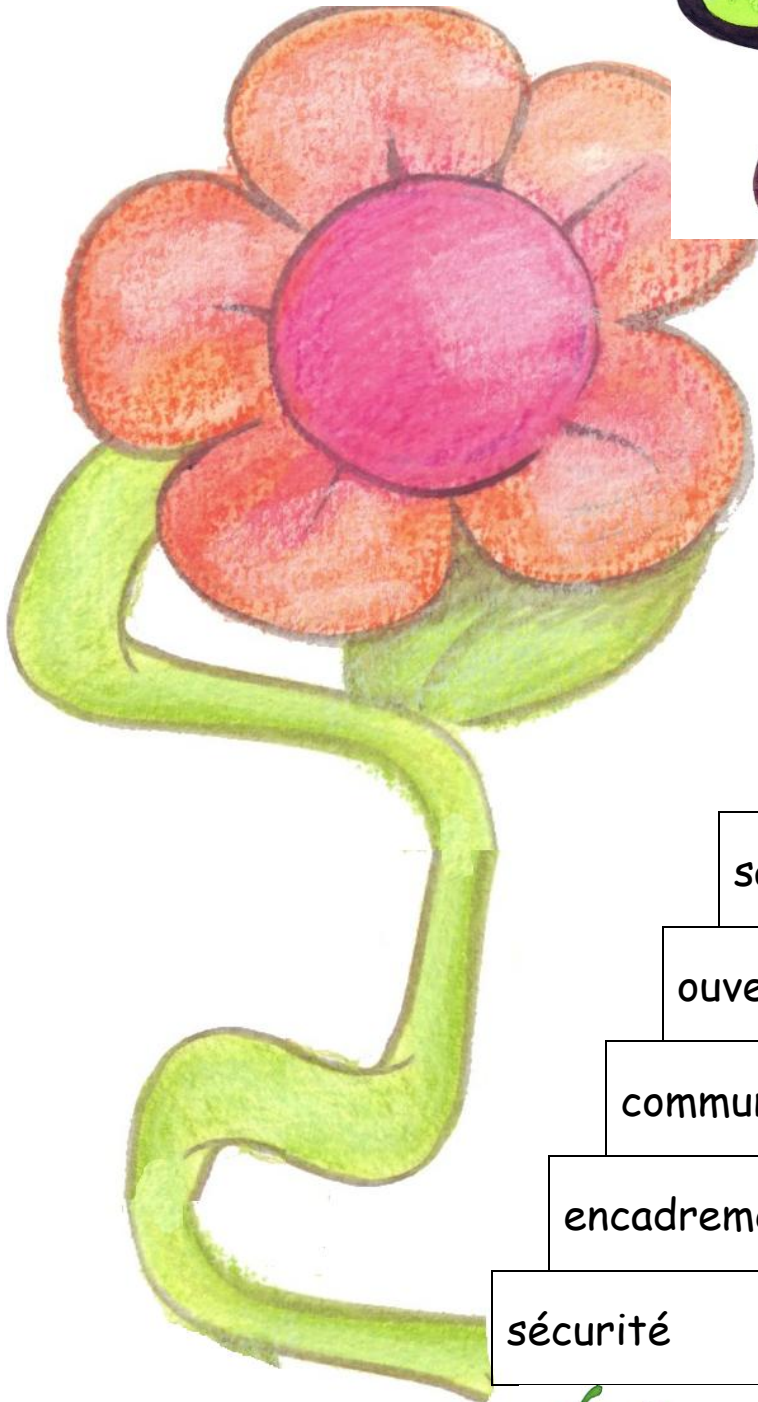
1.3. d'un point de vue cadre

- Ecole bâtie dans un arboretum contenant un représentant de chaque espèce d'arbres indigènes.
- Ecole verdoyante dont les bâtiments sont bordés de pelouses.

1.4. d'un point de vue démographique

- Bien que la commune compte 11 autres implantations d'enseignement fondamental, la population de l'EF Mettet reste stable.

2. NOS PRIORITES



épanouissement

réussite

respect

intégration

formation

santé

ouverture sur le monde

communication

encadrement

sécurité



2.1. Axe 1

⇒ La sécurité

2.1.a. Aux abords de l'établissement

- présence d'un agent de sécurité formé par la police pour sécuriser la traversée des piétons le matin et le soir ;
- éclairage spécifique pour le passage pour piétons

2.1.b. Au sein de l'établissement

- l'installation d'une double barrière dans la section maternelle pour faciliter le contrôle des sorties ;
- des rangs sont organisés par le titulaire, classe par classe jusqu'à la barrière ;
- les enfants non accompagnés sont dirigés vers la garderie jusqu'à l'arrivée des parents ;
- la surveillance des enfants qui empruntent les transports publics est assurée par un enseignant ;
- les enfants ne peuvent quitter l'établissement seuls ou accompagnés d'une personne inhabituelle que dotés d'une autorisation de leurs parents ;
- les élèves des classes maternelles jouent dans une cour qui leur est exclusivement réservée entièrement clôturée ;
- les élèves de P1, P2 et P3 ne partagent pas la même cour que leurs aînés ;
- durant le temps de midi, les élèves qui jouent à des jeux de ballon sont rassemblés sur une même cour.
- l'accès au parking situé dans l'enceinte de l'établissement limité au personnel et aux livreurs de 8h20 à 15h35
- à la sortie des classes, les parents des enfants du primaire doivent les attendre à la barrière principale.
- les enfants du maternel sont confiés à leurs parents dans leur classe.

2.2. Axe 2

⇒ L'encadrement

2.2.a. La Garderie

- reconnue par l'ONE ;
encadrée par des enseignants et/ou des accueillantes ayant suivi des formations reconnues par l'ONE ;
- organisée sur le site
 - le matin de 7H00 à 8H30 (6h45 sur demande)
 - le soir de 15h20 à 17h4 le mercredi de 12h20 à 14h00 sur site ;
- organisée par la commune dans le cadre du programme CLE
 - le mercredi de 12h20 à 17h45 ;
- dès 8H00, l'accueil des enfants des sections maternelle et primaire est personnalisé dans des cours et/ou des locaux distincts ;
- de 15h45 à 17h00, les élèves des deux sections disposent dans des locaux distincts adaptés à leur âge ;
- bibliothèque, jeux divers, matériel de dessin mis à disposition des enfants.

2.2.b. L'étude des devoirs

- de 15H45 à 16H45, étude surveillée pour les élèves du primaire qui le souhaitent.

2.2.c. La surveillance des repas

- organisés en trois services, en fonction de l'âge, les repas sont surveillés par des enseignants assistés d'accueillantes ayant suivi des formations reconnues par l'ONE.

2.2.d. La surveillance du temps de midi

- les périodes de récréation sont surveillées par des membres du personnel enseignant, assistés d'accueillantes ayant suivi des formations reconnues par l'ONE.

2.2.e. Le goûter

- à 15h20, un goûter est proposé dans le réfectoire.

2.3. Axe 3

⇒ La communication

2.3.a. élèves -enseignants

- un conseil de classe est régulièrement organisé au sein des classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaire pour permettre un échange de suggestions et une gestion des éventuels conflits.
- une boîte aux lettres réservée aux enfants leur permet de déposer des courriers où ils expriment leurs joies, leurs peines, les événements qu'ils ont envie de partager, les problèmes qu'ils souhaitent confier.

2.3.b. parents -enseignants - parents

- outre le journal de classe, lien privilégié entre l'école et les parents, la maison et l'école, chaque élève reçoit une fardes de communication dans laquelle seront glissés tous les documents à transmettre.
- une réunion des parents est organisée dans les jours qui suivent la remise de chaque bulletin.
- à la demande des parents ou de l'équipe éducative, des rencontres ponctuelles sont proposées dès qu'un problème surgit, qu'il soit d'ordre pédagogique ou comportemental.
- une réunion d'informations sur les pratiques de classe est organisée début septembre. Les titulaires y rencontrent les parents de manière à expliquer l'utilisation du journal de classe, la tenue des cahiers, des fardes, les procédures en cas d'absence et tout autre thème relatif au bon fonctionnement de la classe.
- En fin d'année, une information est transmise aux parents de M2 et M3 d'une part sur l'immersion et d'autre part sur les méthodes d'apprentissage de la lecture et du calcul utilisées en P1. Le matériel didactique utilisé est présenté ainsi que des travaux d'élèves.

2.4. Axe 4

⇒ L'ouverture sur le monde

2.4.a. Par l'apprentissage des langues

Depuis plus de 25 ans, l'établissement met l'accent sur l'apprentissage des langues par l'organisation de l'apprentissage précoce dans un premier temps, par l'organisation d'un apprentissage en immersion dans un second temps.

Sur le terrain

- *immersion en langue néerlandaise à partir de la 3ème maternelle ;
Organisation d'une section en immersion en parallèle de la filière traditionnelle en français.
Les cours sont dispensés dans la langue cible par des titulaires possédant dans la mesure du possible des titres pédagogiques, à raison de 13 périodes en M3, 12 au DI, 12 au DM et 12 au DS.*
- *échanges linguistiques ;*
- *rencontres intercommunautaires dès la 3ème primaire ;*
- *organisation de projets communs, dans les deux langues, qui voient leur aboutissement lors de journées de rencontre ;*
- *abonnement à des revues pour enfants dans la langue cible ;*
- *participation active des professeurs de néerlandais dans divers projets de cycles, de classes et d'école → apprentissages fonctionnels et synergie entre les activités linguistiques d'une part et les activités occasionnelles d'autre part, tant pour les élèves en apprentissage obligatoire que pour ceux inscrits en immersion ;*
- *classes de dépaysement avec animateurs néerlandophones pour les classes en immersion ;*
- *collaboration avec la Haute école ARTESIS de Anvers*
 - *pour l'organisation des classes de dépaysement*
 - *par l'accueil d'étudiant en stage.*

2.4.b. Par les activités culturelles

La lutte pour la disparition des inégalités sociales passe par la culture sous toutes ses formes : celle des jeunes qui doit être mise en valeur, celle des familles qui doit être prise en considération, celle de la Belgique avec ses

trois communautés qui doit être connue et la « culture classique » qui doit être partagée par tous.

Sur le terrain

- *organisation de classes de ville avec au programme la visite de nombreux musées, l'accent étant mis sur les visites interactives ;*
- *animations musicales et théâtrales sur site ;*
- *organisation de classes de dépaysement à caractère artistique : théâtre, musique.*
- *mise à disposition de nombreux romans et albums exploitables en classe*
- *abonnement à diverses revues mise à disposition des élèves dans les classes.*

2.4.c. Par l'initiation aux nouvelles technologies

L'équipe éducative est persuadée que la maîtrise dès le plus jeune âge de l'outil informatique favorise l'égalité entre les élèves, l'intégration dans l'enseignement secondaire et plus tard dans le monde du travail.

Sur le terrain

- *mise à disposition d'un parc informatique fonctionnel ;*
- *découverte de l'outil informatique;*
- *séquences d'apprentissage organisées en petits groupes ;*
- *formation à un apprentissage sécurisé de l'internet ;*
- *recherches d'informations dans le cadre des cours d'éveil ;*
- *utilisation de logiciels éducatifs pour la remédiation, le dépassement.*
- *acquisition de tableaux interactifs*

2.5. Axe 5

⇒ La santé

2.5.a. Par une alimentation saine

L'école veille à enseigner aux enfants ce qu'est une alimentation saine mais aussi quels en sont les enjeux.

Sur le terrain

- *Parallèlement aux projets « collations saines » organisés dans les classes, distribution d'un fruit à tous les enfants chaque mercredi ;*
- *Sodas et chips sont interdits dans l'établissement conformément au ROI ;*
- *Repas équilibrés confectionnés sur place et donnant priorité aux produits frais et surgelés ;*
- *Fruits et produits lactés sont privilégiés au dessert ;*
- *Animations axées sur les bienfaits de l'alimentation saine organisées régulièrement dans les classes ;*
- *En saison, cueillette des fruits dans le verger de l'école ;*
- *Création, en maternel, d'un potager pour donner envie de découvrir et donner goût aux légumes.*

2.5.b. Par une éducation à l'hygiène

L'école sensibilise les enfants à l'importance de l'hygiène corporelle mais aussi de vie.

Sur le terrain

- *lavage des mains fréquent ;*
- *accent mis sur l'hygiène dentaire, le brossage des dents*
- *collaboration avec le PMS pour des séances d'information ;*
- *activités sur la nécessité d'une bonne nuit de sommeil ;*
- *promotion du sport ;*
- *information sur les dangers des assuétudes.*

2.6. Axe 6

⇒ La formation du personnel

2.6.a. Enseignant

Application du décret relatif aux formations aux niveaux Micro, Meso, Macro. Les formations seront choisies en concertation en fonction des besoins de l'établissement et des enseignants.

Le plan de formation pourra être adapté en fonction de la mobilité des enseignants au sein de l'établissement mais aussi des besoins spécifiques que requerraient certains élèves.

2.6.b. Accueillant

Dans le cadre du programme Clé de reconnaissance des garderies, les accueillantes participent aux formations organisées par l'ONE.

2.7. Axe 7

⇒ L'intégration

2.7.a. des enfants de milieux défavorisés

L'établissement, par le biais de son Amicale, aide tous les enfants à participer aux activités payantes obligatoires et facultatives par des interventions financières.

Les enseignants et le personnel accueillant se mobilisent pour aider les familles par des dons vestimentaires et/ou de matériel scolaire.

Une attention particulière est accordée aux enfants dont les parents ne savent ni lire, ni écrire et qui, par conséquent, se retrouvent dans l'incapacité de lire, de compléter les documents ou encore d'épauler leurs enfants.

2.7.b. des enfants à besoins spécifiques

La disposition des bâtiments permet l'accueil d'enfants à mobilité réduite.

L'établissement collabore régulièrement avec l'IDEF, association qui dispose d'un service d'aide précoce.

Désignation d'une personne relai « dys » qui suit des formations spécifiques et est chargée, en concertation, de transmettre les informations à l'équipe éducative.

2.7.c. des jeunes en difficulté

Un partenariat existe entre l'établissement et une ASBL chargée de faire appliquer des peines d'intérêt général.

2.8. Axe 8

⇒ Le respect

2.8.a. des règles

Outre les règles définies par les instances supérieures - lois, décrets, circulaires ministérielles - l'établissement établit un Règlement d'Ordre Intérieur qui lui est propre et qui est porté à la connaissance de tous : enseignants, élèves, parents. Ces règles ont pour buts de :

- favoriser le fonctionnement de l'établissement
- permettre un climat propice à l'enseignement et à l'étude.

Sur le terrain

- *le règlement est actualisé chaque année en associant les différentes personnes concernées ;*
- *le règlement est communiqué sous format papier à chaque rentrée scolaire ;*
- *Un contrat de discipline est établi entre les élèves et la direction en cas d'indiscipline récurrente ;*
- *En cas de non respect du ROI, un courrier rappelant son contenu est envoyé aux personnes responsables.*
- *utilisation de fiches de réflexion sur les comportements inadéquats*

2.8.b. des personnes

Privilégier le dialogue et la communication sans agressivité
Appliquer les règles essentielles du savoir-vivre

Sur le terrain

- *organisation d'un conseil de classe pour aplanir les conflits ;*
- *soutien apporté aux accueillantes en cas de difficultés disciplinaires ;*
- *actions de sensibilisation pour le respect des différences ;*
- *collaboration avec le centre d'égalité des chances, l'IDEF, le tricycle de la Vie ;*

2.9. Axe 9

⇒ La réussite

2.9.a. L'école met en place des mesures qui visent à assurer la continuité entre les classes et les cycles.

Sur le terrain

- *organisation périodique de conseils de cycle en collaboration avec le PMS et les professeurs de cours spéciaux ;*
- *mise en place de réunion de concertation par cycle ;*
- *construction de référentiels pédagogiques transmis dans la classe supérieure qui s'étoffent d'année en année ;*
- *réalisation de projets communs ;*
- *une authentique coordination du travail d'équipe entre les maîtres du cycle pour la continuité des apprentissages.*

2.9.b. L'école assure le suivi de tous les élèves par la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adéquates.

Sur le terrain

- *pédagogie différenciée : individualisation des apprentissages par des activités prenant en compte les difficultés rencontrées par l'enfant, constitution de groupes de niveaux permettant à la fois le dépassement et la remise à niveau. Une attention toute particulière est accordée aux enfants en année complémentaire afin de travailler les compétences non acquises ;*
- *remédiation : tout élève en difficulté sera immédiatement pris en charge par un titulaire, collègue du cycle, libéré de sa classe pendant les cours de néerlandais ;*
- *pédagogie de soutien organisée pour les élèves de P1/P2 ;*
- *pratique de l'évaluation formative ;*
- *individualisation des apprentissages par des activités en ateliers grâce à l'outil informatisé ;*
- *application de stratégies permettant le développement de savoir-être tels que le respect des autres, la solidarité, la volonté, le goût de l'effort ... ;*
- *respect des rythmes de chaque enfant ;*
- *des réunions de concertation à caractère pédagogique et psychologique.*

2.9.c. L'école sensibilise le plus rapidement possible les parents aux difficultés rencontrées par les enfants.

Sur le terrain

- *communication par la voie du journal de classe de l'élève dès qu'un problème surgit ;*
- *rencontre programmée entre le titulaire et les parents pour présenter le problème et rechercher des pistes de causes et de solutions ;*
- *rencontre entre les parents et la direction pour décider d'une stratégie d'aide à l'enfant, de consultations médicales à envisager ;*
- *appel rapide au PMS pour des tests de dépistage vue/ouïe ;*
- *organisation de réunions de parents libres ou sur convocation après chaque bulletin.*

2.9.d. L'école organise l'année complémentaire.

Sur le terrain

- *L' enfant qui effectue une année complémentaire est, dans la mesure du possible, intégré dans une classe degré.*
- *Quand les horaires le permettent, il participe aux activités qui visent des compétences qu'il maîtrise avec les élèves de la classe supérieure.*

2.9.e. L'école lutte contre l'absentéisme.

Sur le terrain

- *réunion collective d'information des parents en fin de 3ème maternelle au cours de laquelle les effets de l'absentéisme sont abordés ;*
- *envoi de cartes d'absence ;*
- *contact rapide avec le centre PMS ;*
- *convocation des parents ;*
- *transmissions des devoirs et autres tâches à l'élève absent et remise en ordre des élèves dès le retour en classe sur le principe du parrainage.*
- *rappel écrit de la législation en vigueur, une première fois en début d'année et une seconde fois au deuxième trimestre, par le biais de la farde de communication.*

2.9.f. L'école facilite le passage au secondaire.

Sur le terrain

- *le centre PMS organise une séance d'information relative à l'organisation du premier degré de l'enseignement secondaire ;*
- *la visite d'un établissement secondaire et la présentation des différentes orientations est programmée chaque année ;*
- *l'utilisation du journal de classe « liaison primaire/secondaire » en 5ème et 6ème ;*
- *la planification des devoirs et leçons sur une semaine au DS.*

2.10. Axe 10

⇒ L'épanouissement

2.10.a. Par le sport

Le sport à l'école est un axe important de notre conception du développement optimal de l'enfant.

L'établissement est doté d'un vaste hall sportif équipé d'engins bien adaptés. Une collaboration entre la commune et l'école permet l'organisation d'un cours de natation hebdomadaire.

Sur le terrain

Pour tous

- *un site grâce auquel, selon le temps, les activités extérieures peuvent être organisées en toute sécurité : orientation, basket, mini-foot, course, initiation au rugby,...*

En section maternelle:

- *séquences d'activités de psychomotricité visant le développement des aptitudes motrices.*
- *cours de natation pour les enfants à partir de la 2^{ème} maternelle.*

En section primaire:

- *participation aux compétitions sportives organisées par la FSEC : basket, championnat scolaire de natation, de cross, d'athlétisme ...*
- *participation aux séances d'initiation à différentes disciplines sportives organisées par la FSEC*
- *collaboration avec les titulaires en vue d'établir des relations entre les cours d'éducation physique et les cours de sciences, de secourisme, d'orientation etc ...*
- *organisation de classes de dépaysement à caractère sportif.*
- *activités " Mur d'escalade" pour développer l'équilibre, la latéralité, la souplesse, la spatialisation mais aussi pour forger les aptitudes psychologiques telles que le cran, l'audace, l'effort, la persévérance.*

2.10.b. Par l'art

L'établissement collabore avec l'Académie des Beaux-Arts pour offrir aux enfants les services d'un personnel spécialisé.

Sur le terrain

- *cours de musique, de diction, de déclamation aux cycles 2 et 3.*

2.10.c. Développement de la citoyenneté

Notre école est, comme la société qui l'entoure, un espace multiculturel empreint de diversité sociale. Favoriser le « vivre ensemble » pour que chacun se sente à sa place est une de nos priorités. Nous pensons que tous ont droit à la parole, tous ont le droit d'être écoutés, tous ont droit à recevoir un enseignement de qualité.

Sur le terrain

- *Mise en place d'un conseil de participation au DS ;*
- *Implication de tous dans le respect des autres, de l'environnement ;*
- *Socialisation dans l'école : entraide et solidarité ;*
- *Participation à des manifestations patriotiques, civiques et de solidarité ;*
- *Collaborations avec l'IDEF et le centre régional de la citoyenneté ;*
- *Animations hebdomadaires assurées par l'ASBL « Le Tricycle de la vie » qui visent le respect des règles et l'intergénérationnel.*